



1

Jours

La responsabilité de l'architecte

dans IMMOBILIER - METIER IMMOBILIER / Réf : JCF-DIMO-232

Objectifs de la formation

- Définir les droits et devoirs de l'architecte
- Etablir des relations sécurisées avec les différents intervenants
- Identifier les obligations à l'égard du sous-traitant

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Définir les missions de l'architecte

- Les missions administratives et techniques de l'architecte
- Les missions antérieures au commencement des travaux
- Les missions concomitantes à la réalisation des travaux

Après-midi

2. Identifier les devoirs et responsabilité de l'architecte

- Le devoir de conseil de l'architecte (champ d'application et limites)
- Les responsabilités biennale et décennale issues des articles 1792 et suivants du code civil
- Les responsabilités de droit commun

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation



Public cible

Architecte ou futur architecte

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin de permettre aux stagiaires de s'approprier efficacement le contenu des formations.
- Organisation de jeux de rôles et mises en situation concrètes des stagiaires.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'issue de chaque partie de la formation, et exercices de synthèse écrits à la fin des formations.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

